

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE EN DATE DU 5 JUIN 2023

Roger DIDIER, MAIRE de la Ville de GAP,

Vu le code de la construction et de l'habitation, notamment les articles L 511-1 à L 511-22, L.521-1 à L.521-4 et les articles R.511-1 à R.511-13 ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2131-1, L.2212-2, L.2212-4 et L.2215-1 ;

Vu l'arrêté N° A2022-09-379 du 21 Septembre 2022 de traitement de la mise en sécurité de l'immeuble situé 8 rue de Valserrès (angle avec 1 rue du Canal) à Gap, prescrivant les mesures à prendre;

Vu le rapport du 30 Mai 2023 établi par Mme Corine Combrié Inspecteur de Salubrité, Directrice du Service Communal Hygiène et Santé, suite au contrôle de la réalisation des travaux prescrits par l'arrêté municipal susvisé;

Vu les justificatifs de suivi des travaux fournis par le Syndicat des Copropriétaires représenté par le Syndic de copropriété Square Habitat SAS Neige et Soleil sis à Gap 10 rue Carnot;

Considérant que l'immeuble sis à Gap 8 rue de Valserrès appartient à ce jour aux copropriétaires dont les noms sont indiqués ci-après:

Mme BESSET Danielle 1 rue du Canal 05000 Gap

Mme CHARRIER (DUPONT) Elisabeth 151 Traverse de la Gouffone Valmante bât G3 13009 Marseille 09

Mme DUPRE Véronique Les Savoyons 05400 Furmeyer

M. et Mme POUILLARD Pierre et Brigitte Les Allauds 05110 Lardier et Valença

M. ROCHETTE Michel 1 rue du Canal 05000 Gap

ARRÊTE:

Article 1 : Il est pris acte de la mise en œuvre des mesures mettant fin au péril sur l'immeuble susvisé, attestée par le suivi de la réalisation des travaux par des professionnels qualifiés au regard des mesures prescrites.

En conséquence, il est prononcé la mainlevée de l'arrêté de mise en sécurité N° A2022-09-379 du 21 septembre 2022, prescrivant:

- le remplacement des planchers bois et métalliques défectueux du plancher haut des caves
- la vérification des déformations et affaiblissements de la cage d'escalier Est.

Cette abrogation n'est en aucun cas, une attestation de bonne réalisation technique des ouvrages, responsabilité appartenant aux personnes ayant réalisé ces travaux, conformément aux règles en la matière.

Article 3: Le présent arrêté sera notifié au Syndic de Copropriété Square Habitat représentant le syndicat des copropriétaires, ainsi qu'aux occupants de l'immeuble à savoir à :

- M. ROCHETTE Michel propriétaire occupant

Le présent arrêté sera affiché sur la façade de l'immeuble ainsi qu'en mairie ce qui vaudra notification, dans les conditions prévues aux articles L. 511-12 et R. 511-3 du code de la construction et de l'habitation.


Article 3 : Le présent arrêté est transmis à Monsieur le Préfet des Hautes-Alpes.


Article 4: Le présent arrêté est transmis à Monsieur le Président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière d'habitat, aux organismes payeurs des aides personnelles au logement ainsi qu'au gestionnaire du fonds de solidarité pour le logement du département lorsque le bâtiment est à usage total ou partiel d'habitation.

Article 5: Le Directeur Général des Services et le Directeur Général des Services Techniques sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT et ARRÊTÉ en MAIRIE, à GAP, le 5 JUIN 2023

Le Maire


Roger DIDIER



Transmis en Préfecture le : 05 JUIN 2023
Publié ou notifié le : 05 JUIN 2023

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE GAP (05)
Utilisateur : ACTES VILLE

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte : **A2023_06_313**
Objet : **Arrêté de mainlevée de l'arrêté de mise en sécurité N°A2022-09-379 du 21 septembre 2022**
Type de transaction : Transmission d'actes
Date de la décision : 2023-06-05 00:00:00+02
Nature de l'acte : Actes réglementaires
Documents papiers complémentaires : NON
Classification matières/sous-matières : 9.1 - Autres domaines de competences des communes
Identifiant unique : 005-210500617-20230605-A2023_06_313-AR
URL d'archivage : Non définie
Notification : Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 005-210500617-20230605-A2023_06_313-AR-1-1_0.xml	text/xml	915 o
Document principal (Acte réglementaire) Nom original : D_12788.pdf Nom métier : 99_AR-005-210500617-20230605-A2023_06_313-AR-1-1_1.pdf	application/pdf	59 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	5 juin 2023 à 15h05min23s	Dépôt initial
En attente de transmission	5 juin 2023 à 15h05min23s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	5 juin 2023 à 15h05min24s	Transmis au MI
Acquittement reçu	5 juin 2023 à 15h15min33s	Reçu par le MI le 2023-06-05